

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 17 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le dix-sept du mois de décembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais- Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes de Borcq-sur-Airvault, sous la présidence de M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

22 présents + 3 pouvoirs (25 votes sur 28) :
Quorum atteint (15)

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Dominique GUILBOT, Maryse CHARRIER, Sylvie NOBLET-HORTET, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Frédéric PARTHENAY
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Fabrice DURAND
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU, Lucette ROCHER

3 pouvoirs :

- ✓ Frédérique DAMBRINE a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Dominique GUILBOT

Excusés : Huguette ROUSSEAU, Mathias DIXNEUF, Frédérique DAMBRINE, Maryse BARIGAULT, Mattieu MANCEAU

Absents : Sébastien FAURE

Lucette ROCHER a été élue secrétaire de séance

=====

FINANCES

Décision modificative n°1 budget Offices du Tourisme

- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- Vu le budget Offices de Tourisme 2024 ;

M. Le Président informe le Conseil, qu'il convient de réaliser une décision modificative pour ajouter du crédit supplémentaire à la ligne de dépense liée au reversement du Budget Principal au Budget Office de Tourisme, celle-ci sera compensée par la subvention précédemment évoquée et permettre les écritures suivantes :

| Section | Sens | Chapitres | Comptes | Dépenses |
|----------------|---------|-----------|---------|----------|
| Fonctionnement | Dépense | 012 | 6215 | 3 800€ |
| | Recette | 75 | 75738 | 3 800€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ▶ de valider la décision modificative n°1 présentée ci-dessus
- ▶ d'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, à Airvault, le 18 décembre 2024
Et ont signé Le Président et La Secrétaire

Le Secrétaire de séance,
Lucette ROCHER,

Le Président,
Olivier FOUILLET,

AR-Préfecture

079-200041416-20241223-23-DE

Acte certifié exécutoire

M. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de l'acte. Réception par le Préfet le 23-12-2024. Publication le : 23-12-2024

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48